



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39327

Texte de la question

M Jean-Paul Charie appelle a nouveau l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la situation des conservateurs de bibliotheque. En effet, jusqu'a la parution du decret no 86-1369 du 30 decembre 1986 accordant des avantages appreciables aux conservateurs de musee, il existait une parite de carriere entre les conservateurs de bibliotheque d'une part, et les conservateurs de musee d'autre part. Dans la reponse faite a sa question ecrite no 22751, parue au Journal officiel, Assemblée nationale, Debats parlementaires, questions, du 21 decembre 1987, il lui avait precise qu'il demanderait a nouveau l'examen du statut du personnel scientifique des bibliotheques lors du prochain budget. Or, le ministre de l'economie, des finances et de la privatisation vient d'annoncer une serie de mesures en faveur des conservateurs de musee, qui concernent l'augmentation du nombre des inspecteurs generaux des musees et des conservateurs en chef, ainsi que l'amelioration des remunerations. Ces mesures ne s'appliquent ni aux archives, ni aux bibliotheques, et portent une atteinte supplementaire au respect de la parite de carrieres entre ces deux corps. Il lui demande s'il n'estime pas necessaire que des mesures soient prises rapidement pour aligner la situation des conservateurs de bibliotheque sur celle des conservateurs de musee.

Données clés

Auteur : [M. Charié Jean-Paul](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39327

Rubrique : Bibliotheques

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1734